

Commune de FOUCHERANS (39233)

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Belaine et de la Sourde)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Belaine (ou Blaine) prend sa source au-dessus du village de Foucherans, à 220 m d'altitude, et traverse les communes de Foucherans, Choisey et Damparis sur une longueur de 6 km avant de se jeter dans le contre fossé du canal du Rhône au Rhin. Son principal affluent est la Sourde (ou Vallorange).

Les deux cours d'eau sont alimentés de manière plus ou moins régulière par des sources et des eaux de ruissellement. Dans la traversée de Foucherans, ils sont en grande partie canalisés et parfois recouverts suite au développement de l'urbanisation. Celle-ci provoque par ailleurs un ruissellement important avec l'imperméabilisation des sols et la diminution des champs d'expansion de crues. On observe également des phénomènes de remontée de nappe.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Belaine a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de janvier 1910, janvier 1955, novembre 2000 et mars 2001. Elles peuvent aussi bien survenir en hiver suite à plusieurs épisodes pluvieux qui saturent les sols que le reste de l'année lorsqu'elles sont provoquées par des orages sur le bassin versant. La montée des eaux est en général brutale, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides ».

Les études préalables au plan de prévention des risques ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue du type centennal sont au-dessus des plus hautes eaux connus. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable de la crue centennale sont définis comme suit :

- aléa faible : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant faible (inférieure à 0.20 m/s)
- aléa moyen : hauteur inférieure à 1 m et vitesse modérée (inférieure à 0.50 m/s)
- aléa fort : hauteur supérieure à 1 m ou vitesse forte (plus de 0.50 m/s)

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain sont pris en compte dans la carte des aléas de la Belaine.

B/ EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE : CARTE DES ALEAS (1 planche)

